



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX

Direction générale des Finances publiques
SCE DEPTAL DES IMPOTS FONCIERS DIJON
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 28 65 00
Mél. : sdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

C.L.E.M
1 place de l'Europe
21630 POMMARD

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : LMJV 9h-12h
Affaire suivie par : Nathalie DIEBRA
Téléphone : 03 80 89 91 66
Réf : local provisoire P00004515997

DIJON, le 17/01/2025

Objet : Mise à jour des informations cadastrales. Demande initiale de déclaration 6660REV.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise à jour annuelle de la documentation cadastrale prévue par les articles 1406, 1516 et 1517 du Code général des Impôts, l'administration procède à un examen des locaux dont l'évaluation actuelle est susceptible de ne pas traduire avec exactitude leur situation, leur état ou leur consistance.

Afin que le service s'assure que la valeur locative du local dont l'adresse est mentionnée ci-dessous est établie sur des bases réelles et actuelles, je vous saurais gré de bien vouloir compléter la déclaration ci-jointe et de l'adresser dans un délai de 30 jours au service dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Adresse du local concerné : 12 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Observations :

Veuillez déclarer le changement d'affectation pour le local occupé par "Caroline Parent et Associés".

En vertu de l'article 1729 C du Code général des Impôts, le défaut de déclaration donnera lieu à l'application d'amendes fiscales.

Si vous avez des difficultés pour remplir cet imprimé, je vous invite à prendre contact avec notre service.

Par ailleurs, si vous avez déposé une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux pour ce local, je vous remercie de m'indiquer le numéro et la date d'obtention de cette autorisation.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Nathalie DIEBRA
AGENT ADMINISTRATIF FIP PRINCIPAL

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et un droit de rectification auprès du service.

Il est précisé que certaines informations relatives à l'achèvement des travaux sont communiquées aux services géographiquement compétents chargés de l'Equipement, du Logement et aux mairies.